

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt deux, le sept juillet à 18 heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le premier juillet deux mil vingt deux, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	60
Nombre de votes	75

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 60

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE – **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET - **CAFÈDE** : Mme Aline CHATELAIN, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Martine DESMOULIN, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. François-Xavier VILLAIN, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : M. Thierry BOUTEMAN - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : Mme Fernande LAMOURET – **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - **GOUZEAUCOURT** : M. Jacques RICHARD - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD – **IWUY** : M. Pascal GUSTIN - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS – **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET - **MASNIERES** : Mme Christelle COUTANT, M. Francis NOBLECOURT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Christian DUMONT - **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES – **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL – **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES – **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean-FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD – **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE – **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL – **VILLERS-PLOUICH** : M. Pascal BRUNIAUX - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 11

CAGNONCLES : M. Bruno LEFEBVRE, titulaire, qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire - **CAMBRAI** : Mme Dominique GAILLARD, titulaire qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire – Mme Laurence SAYDON, titulaire qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire - M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN, titulaire - M. François WIART, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Agnès BILBAUT, titulaire qui donne procuration à M. Thierry BOUTEMAN, titulaire - M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire – **IWUY** : M. Daniel POTEAU, titulaire qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire – **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire qui donne procuration à M. Christian DUMONT, titulaire - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI, titulaire qui donne procuration à M. Romain MANESSE, titulaire - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne procuration à M. Pascal MOMPACH, titulaire.

Suites :

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 4

NOYELLES SUR ESCAUT : M. Philippe LOYEZ, titulaire qui donne suppléance à M. Jean-Jacques OUENNOURE, suppléant - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI, titulaire, qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléant - **THUN-SAINT-MARTIN** : Henri DESPRES, titulaire qui donne suppléance à Mme Marie-Claude URBAIN, suppléante - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ, titulaire qui donne suppléance à Mme Marie-Françoise DELAVAL.

Nombre de conseillers communautaires absents : 17

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Jean-Marie DEVILLERS, M. Christophe SIMPERE, M. Benoît VAILLANT - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Éric PARENT - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX - **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : Mme Martine LABALETTE – **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART.

Secrétaire de séance : M. Romain MANESSE.

D2022-07-27 : BOURSE MOBILITE

Rapporteur : Mme MAUR
Vice-présidente

Compétence stratégique de notre communauté et enjeux du présent et de l'avenir, la mobilité en tant qu'enjeu majeur du mieux vivre, est au cœur de plusieurs axes de notre pacte de territoire.

Ainsi au titre de l'axe 5- Pour une communauté plus proche et plus sûre-, l'orientation de consolidation du lien entre l'urbain et le rural, prévoit de faciliter les mobilités au cœur de l'agglo.

La nouvelle offre de transports de transport y répondant sera mise en place au début des vacances d'été soit le 8 juillet. Ce réseau aura vocation à couvrir les 55 communes par différentes offres de navettes, de transport à la demande et de ligne fixe.

La mobilité est aussi une question de développement durable et de lien social.

Ainsi, le sujet de la mobilité est traité dans l'axe 1 de notre pacte de territoire –Pour une communauté qui investit dans l'avenir – au travers du développement d'un mix énergétique ambitieux. Une ligne de crédits de 250.000 € en investissement a ainsi été prévue au budget pour favoriser les déplacements automobiles décarbonés en implantant des bornes de recharge électrique.

Les axes 3 – Pour une communauté encore plus belle et attrayante et 4 – pour une communauté plus solidaire avec ses habitants abordent encore le sujet de la mobilité.

C'est dans ce cadre qu'à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires, il a été proposé de consacrer une ligne budgétaire de 100.000 € pour la mise en place d'une nouvelle politique en faveur de la mobilité.

Cette politique pourrait se décliner à titre expérimental en deux axes :

- Une aide au permis de conduire en faveur des demandeurs d'emplois, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle de 17 à 35 ans.
- Une aide à l'acquisition de vélo.

1- L'aide au permis de conduire en faveur des demandeurs d'emplois, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle de 17 à 35 ans :

Disposer d'un permis de conduire est souvent une nécessité pour s'insérer dans la vie active.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'une bourse d'aide au permis de conduire qui répondrait aux conditions suivantes :

➤ Critères :

- Tranche d'âge : 17-35 ans ;
- Etre demandeur d'emplois, être en dispositif d'accompagnement à la mission locale ou inscrit à pôle emploi ; être stagiaire en formation professionnelle ou apprenti ;
- Critères de ressources :

- Le revenu fiscal est inférieur à 28 200 € (2 SMIC) pour une personne fiscalement autonome, ou à 44 250 € (3 SMIC) pour les personnes mariées, pacsées ou pour une personne rattachée au foyer fiscal de ses parents.
- Ne pas avoir déjà obtenu son permis de conduire ;
- Résider sur le territoire de la communauté d'agglomération depuis plus de 6 mois.

➤ **Montant de l'aide et conditions :**

Compte tenu des dispositifs existants permettant notamment une prise en charge des permis de conduire principalement par la mission locale, par la ville de Cambrai et la région il est proposé d'adapter la politique en fonction des tranches d'âges suivantes :

- 1- 17-30 ans
- 2- 30 – 35 ans

La tranche d'âge des 17-30 étant la plus aidée, il est proposé de financer le permis de conduire dans la limite de 400 €.

Les intéressés devront fournir le justificatif de prise en charge par les autres structures avec une obligation d'aller chercher tous les cofinancements disponibles.

L'aide sera versée aux intéressés sur présentation d'une pièce justificative d'obtention du permis de conduire.

Pour les + 30 ans, les dispositifs d'aide existante se tarissent.

Il est donc proposé une aide d'un montant plus élevé d'un plancher de 600 €. Le plafond sera constitué du coût réel du permis, déduction faite des aides déjà perçues.

L'aide serait versée en trois fois aux autoécoles comme suit :

Inscription : 200 €

Obtention du code : 200 €

Solde = convocation à l'épreuve de conduite

2- L'aide à l'acquisition de vélo :

Dans l'objectif de favoriser une mobilité durable, une aide financière à l'acquisition de vélo pourrait être mise en place.

➤ **Conditions d'attribution de l'aide**

La mobilisation de l'aide est possible pour l'acquisition d'un véhicule adulte parmi ceux listés ci-après : vélos classiques, vélos à assistance électrique (à l'exclusion des BMX).

L'achat du véhicule devra se faire à partir du 1^{er} septembre 2022, **chez un professionnel situé sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC)** - l'achat via un site web ne sera pas pris en compte. Cette aide s'adresse aux habitants du territoire de la CAC (55 communes) majeurs (y compris étudiants) ainsi que pour les mineurs sous contrat professionnel sur justificatif (contrat de professionnalisation). L'aide ne sera versée que pour un seul vélo par foyer fiscal. L'aide sera accordée dans la limite de l'enveloppe dédiée.

Conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM), les vélos neufs devront être marqués (obligatoire depuis le 1er janvier 2021). Les vélos à assistance électrique doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- ne pas utiliser de batterie au plomb,
- être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h).

➤ **Engagement**

L'objectif étant d'encourager les usagers à utiliser un vélo pour les trajets domicile-travail et domicile-études, le bénéficiaire devra s'engager à ne pas revendre le vélo pendant un minimum de 3 ans.

➤ **Modalités d'attribution**

L'aide sera versée aux habitants ayant déposé une **demande d'aide conforme et complète** dans les 3 mois suivant l'achat du vélo (et dans la limite de l'enveloppe dédiée au budget). Une seule aide sera octroyée par foyer fiscal.

➤ **Montant de l'aide**

Le montant de l'aide attribuée sera de 30% du prix TTC, dans la limite du plafond fixé :

- vélo classique neuf : 150€,
- vélo à assistance électrique neuf : 300€.

Il est à noter que cette nouvelle politique est connectée au projet de la Maison de la Mobilité qui est en cours de finalisation et qui vous sera présenté ultérieurement.

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé :

- de la mise en place à titre expérimental de cette bourse Mobilité dans ses deux composantes. Un bilan de cette politique sera tiré en fin d'année afin de décider au besoin d'en faire évoluer les modalités.
- de déléguer au président le soin d'attribuer l'aide et signer tous actes permettant la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Ces politiques s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre. S'agissant des inscriptions dans une autoécole, seules celles postérieures au 1^{er} septembre 2022 pourront être prises ainsi en compte.

Fait et délibéré en séance

les jour, mois et an -susdits,

Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas SIEGLER

Publié sur le site Internet le 12/08/2022

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Identifiant de télétransmission : 059-200068500-20220721-D2022_07_27-DE